

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 Décembre 2019

Département de Saône et Loire
Arrondissement de LOUHANS,
Commune de THUREY
Le 6 Décembre 2019

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille dix-neuf, le 6 Décembre à 20H00, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sur la convocation du 29 novembre 2019 qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel FROMONT, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Bernard DOURIOT, Evelyne CHANUSSOT, Maryse COULON, Gérard MATHEY, Benoît MISS, Christine PERREAUT

Pouvoir :

Étaient excusés :

Absents : Nicolas CHANUSSOT, Sandra LANNEAU.

Le Maire ouvre la séance à 20h00 et constate que le quorum est atteint.

- 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 24/09/2019 à l'unanimité**
- 2. Désignation d'un secrétaire de séance : Maryse COULON**
- 3. Délibération de principe fixant le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints : Délibération N° 33/2019 adoptée à l'unanimité.**
- 4. Délibération concernant la décision modificative no 2 afin d'ajuster le budget investissement et fonctionnement compte tenu de dépenses supplémentaires. Délibération N° 34/2019 adoptée à l'unanimité.**
- 5. Création d'un poste d'agent recenseur : Mme Monique DUMONT sera recrutée pour la période du 16/01/2020 au 15/02/2020 sur la base du SMIC (1521.25 € brut mensuel) : délibération N° 35/2019 adoptée à l'unanimité.**
- 6. Questions diverses**

Le Maire informe le conseil :

- L'achat de la parcelle au nom de l'indivision Chanussot a été publié au cadastre et l'achat du terrain Saada a été transmis à Maître Louis, Notaire.
- Les radars pédagogiques installés récemment démontrent leur efficacité, la plupart des véhicules ralentissent.
- Les dossiers à déposer concernant la DETR inscrite dans la programmation 2020 doivent être transmis à la sous-préfecture avant le 31 janvier 2020, pour les subventions au département le 31 décembre 2019.
- Les professionnels ont l'obligation de détenir une carte d'accès pour déposer leurs déchets dans les 6 déchetteries du Siced Bresse Nord.
- Point sur la taxe d'habitation.

Le Maire fait appel aux membres du Conseil pour réaliser le bulletin municipal, Evelyne se propose pour recueillir les informations des associations, Maryse établira les données comptables et le Maire réalisera la mise en page.

- La cérémonie des Vœux de Mr le Maire aura lieu le dimanche 12 janvier à 11 heures à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures et 20 minutes

Le Maire,
Jean-Michel FROMONT

